



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le treizième jour de mai deux mille dix-neuf, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 45 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10679-05-2019

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

17.1 Résultats comparatifs au 1^{er} trimestre 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10680-05-2019

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2019 a été courriellé à chacun des maires le 10 mai dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2019 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 8 avril 2019 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

Conformément à l'article 198 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Allen Cormier, nomme à titre de préfet suppléant, M. Réjean Normand, maire de la municipalité de Rivière-à-Claude. Le nouveau mandat de M. Normand débute le 13 mai et se terminera le 27 novembre 2019.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période d'avril à mai 2019.

De plus, M. Cormier informe le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie qu'il invitera, prochainement, Mme Louise Bolduc, directrice du Service de la formation continue de l'UQAR relativement à l'offre de formation dans la MRC de La Haute-Gaspésie.

Et M. Magella Emond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre, mentionne que le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie recrute présentement des étudiants pour pourvoir divers postes cet été.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC SIÉGEANT À DES COMITÉS

Aucune représentation.

M. Ghislain Deschênes, maire de Marsoui, souligne que les propriétaires se sont retirés du projet Galt.

Mme Marie Gratton, maire de la ville de Cap-Chat, mentionne que la Ville a obtenu une subvention pour distribuer 120 barils récupérateurs d'eau de pluie à leurs citoyens.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1^{er} au 30 avril 2019.

À titre d'information, dépôt de la lettre de Mme Annie Grégoire, directrice de la Société d'habitation du Québec (SHQ), ayant pour objet *Propositions de la MRC de La Haute-Gaspésie*, datée du 2 avril 2019.

Cette lettre fait suite à la demande de la MRC de La Haute-Gaspésie adressée à la SHQ le 29 janvier 2019 afin d'améliorer leur mode de fonctionnement avec leurs mandataires qui mettent en application les programmes d'amélioration de l'habitat.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS AU 30 AVRIL 2019

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats au 30 avril 2019* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10681-05-2019

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 6 avril au 9 mai 2019:

Paiements : 372 210,72 \$

Factures : 235 620,22 \$

TOTAL : 607 830,94 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10682-05-2019

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des remboursements de dépenses* du 1^{er} au 30 avril 2019 de 3 192,25 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE D'AU MOINS 25 000,00 \$

Le contrat octroyé par la MRC de La Haute-Gaspésie, comportant une dépense d'au moins 25 000,00 \$, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2019, est :

Nom	Prix	Objet
Formarisk	33 525,00 \$	Formation évacuation hors réseau routier

AVIS DE MOTION

Je soussigné, M. YVES SOHIER, maire de la municipalité de La Martre, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement relatif à la transmission et à la réception des documents technologiques*.

Ce règlement a pour but d'autoriser la transmission et la réception de documents sur des supports autre que le papier et fait appel notamment aux technologies de l'information, *documents technologiques*, pourvu que le destinataire accepte. Ce règlement portera, notamment, sur les éléments suivants :

- Personnel autorisé
- Bordereau de transmission
- Autres supports technologiques utilisés
- Courrier certifié
- Droit de retrait
- Demande supplémentaire
- Échange entre les tiers
- Approbation des bordereaux

Un projet de règlement est soumis à chacun des maires.

Yves Sohier, maire de la municipalité de La Martre

RÉSOLUTION NUMÉRO 10683-05-2019

Immobilisation, échangeurs d'air, achat

VU la *Politique de capitalisation, d'amortissement et de financement* de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT la *Politique d'achat écoresponsable* de la MRC;

CONSIDÉRANT la soumission de Réfrigération Mercier inc. pour l'acquisition et l'installation de deux échangeurs d'air au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le prix de la soumission est de 6 445,00 \$, plus taxes (soit 7 410,00 \$);

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une dépense d'immobilisation;

CONSIDÉRANT le budget d'immobilisation 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retient la soumission de Réfrigération Mercier inc. de 6 445,00 \$, plus taxes (soit 7 410,00 \$), pour l'achat et l'installation de deux échangeurs d'air, lequel montant sera prélevé dans le surplus général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10684-05-2019

Politique de relations de travail des employés, formation du comité de révision

VU la résolution numéro 10611-03-2019 adoptée par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie relative à la formation du comité de révision de la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE le 12 avril 2019 lors d'une réunion d'équipe, les employés de la MRC ont nommé deux représentants pour siéger à ce comité, soit :

Mme Karine Thériault, aménagiste et responsable des programmes SHQ,
M. Eric Lacourse, préposé aux écocentres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte la nomination de Mme Karine Thériault, aménagiste et responsable des programmes SHQ, et celle de M. Eric Lacourse, préposé aux écocentres au sein du comité de révision de la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10685-05-2019

Poste de concierge, formation du comité de sélection

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10612-03-2019 relative à la création du poste de concierge ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit former un comité de sélection pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme les personnes suivantes au comité de sélection pour le poste de concierge :

M. Allen Cormier, préfet
M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Mélanie Lévesque, agente aux ressources humaines

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10686-05-2019

Réforme du mode de scrutin, rencontre avec le Mouvement pour une démocratie nouvelle

CONSIDÉRANT QUE le 9 mai 2018, une entente survenait entre quatre partis d'opposition pour une réforme du mode de scrutin utilisé pour l'élection au niveau provincial, soit le scrutin proportionnel mixte compensatoire avec listes régionales ;

CONSIDÉRANT QUE cette réforme implique des changements majeurs sur la façon dont les régions seront représentées à l'Assemblée nationale et fait courir des risques importants pour les régions périphériques, dont la Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau gouvernement travaille actuellement à élaborer cette réforme ;

CONSIDÉRANT QUE le poids politique des régions doit être protégé ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement pour une démocratie nouvelle réalise des consultations publiques, des campagnes d'éducation populaire et de mobilisation et fait pression sur les pouvoirs politiques ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement pour une démocratie nouvelle propose des analyses qui permettent à la population de saisir

l'importance de remplacer le mode de scrutin majoritaire par un système produisant des résultats proportionnels ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE invite le président du Mouvement pour une démocratie nouvelle, M. Jean-Pierre Charbonneau, ou son représentant à venir discuter de la réforme du mode de scrutin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10687-05-2019

Motion de félicitations à M. Éric Brodeur

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Brodeur, enseignant en sciences à l'école Gabriel-Le Courtois de Sainte-Anne-des-Monts, a été déclaré lauréat de district canadien du Shell Science Lab Challenge ;

CONSIDÉRANT QU'il est le tout premier québécois à recevoir cette reconnaissance nord-américaine ;

CONSIDÉRANT QUE ce concours récompense le travail des enseignants qui mettent de l'avant des stratégies innovantes pour offrir des expériences de laboratoire de qualité, et ce, malgré un équipement et des ressources limitées dans leur établissement ;

CONSIDÉRANT QUE M. Brodeur, qui cumule plus de 20 ans d'expérience en éducation, est engagé auprès de ses élèves ;

CONSIDÉRANT QUE M. Brodeur fait preuve d'innovation et adapte son contenu en fonction des nouvelles technologies, ce qui dynamise grandement ses cours ;

CONSIDÉRANT QUE M. Brodeur accorde une place importante à la récupération et à l'environnement dans les projets qu'il réalise avec les jeunes ;

CONSIDÉRANT QUE son travail a été reconnu parmi quelque 500 candidatures canadiennes et américaines ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE félicite, M. Éric Brodeur, le lauréat de district canadien du Shell Science Lab Challenge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 10688-05-2019

Îlots déstructurés, demande avis juridique, Service d'assistance juridique FQM

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), le comité consultatif agricole de la MRC de La Haute-Gaspésie, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et la Ville de Cap-Chat ont identifié 33 îlots déstructurés répartis dans les villes de Cap-Chat et Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT la décision favorable de la CPTAQ autorisant le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture (résidences) ;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) par la MRC de La Haute-Gaspésie pour rendre applicable la décision de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT l'avis gouvernemental défavorable, le RCI est rejeté par le gouvernement et la MRC de La Haute-Gaspésie devra répondre à plusieurs exigences gouvernementales (ministères) ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 8475-06-2014, la MRC a décidé de ne pas donner suite aux demandes des différents ministères ;

CONSIDÉRANT QU'avec l'entrée en vigueur de la loi 122 (gouvernement de proximité), la CPTAQ ne reçoit plus les demandes individuelles situées en îlot déstructuré.

CONSIDÉRANT QUE cette loi mentionne que les décisions de la CPTAQ entrent en vigueur dès qu'elles sont rendues ;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun de demander un avis juridique portant sur la possibilité réelle de construire dans un îlot déstructuré à la suite de l'entrée en vigueur de la loi 122 et en l'absence d'un RCI de la MRC ;

CONSIDÉRANT QU'un avis juridique pourrait permettre également de réévaluer la possibilité d'aller de l'avant avec le RCI portant sur les îlots déstructurés ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est membre de la Fédération québécoise des municipalités et que celle-ci a un service d'assistance juridique ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande un avis juridique au Service d'assistance juridique de la Fédération québécoise des municipalités portant sur la possibilité réelle de construire dans un îlot déstructuré à la suite de l'entrée en vigueur de la loi 122 et en l'absence d'un RCI de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10689-05-2019

Appui la Ville de Cap-Chat, demande à la Commission de toponymie du Québec la restitution du nom *lac Cap-Chat*

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel du 7 mai 2019, la maire de la ville de Cap-Chat, Mme Marie Gratton, demande à la MRC de La Haute-Gaspésie d'appuyer les démarches de sa ville afin que la Commission de toponymie du Québec restitue le nom *lac Cap-Chat* pour désigner le principal lac tributaire de la rivière Cap-Chat (latitude 48°46'51", longitude 66°38'34") au lieu du nom *lac Joffre*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la Ville de Cap-Chat dans ses démarches afin que la Commission de toponymie du Québec restitue le nom *lac Cap-Chat* pour désigner le principal lac tributaire de la rivière Cap-Chat au lieu du nom *lac Joffre*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10690-05-2019

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 19-886 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 19-886 Amendement au Règlement de zonage 04-620 – Création de la zone ZCN.2 à même une partie de la zone Rb.34 et création de la zone Pa.17 à même une partie de la zone Ra.26* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 19-886;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 19-886 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE :

1. déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro 19-886 Amendement au Règlement de zonage 04-620 – Création de la zone ZCN.2 à même une partie de la zone Rb.34 et création de la zone Pa.17 à même une partie de la zone Ra.26*, conditionnellement à la réalisation complète de la procédure de modification réglementaire par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;
2. transmettra le certificat de conformité à l'égard du règlement numéro 19-886 dès la réception de la résolution attestant son adoption par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10691-05-2019

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 19-885 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 19-885 Modifiant le Plan d'urbanisme 04-626* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 19-885;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 19-885 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro 19-885 Modifiant le Plan d'urbanisme 04-626* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 10692-05-2019

Démarche intégrée en développement social, représentant nommé au comité de gestion de l'Alliance, coordonnateur en développement social

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des MRC de la Gaspésie a signé avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale l'Alliance pour la solidarité en Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE la région bénéficiera, par cette entente, d'une aide financière permettant de soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;

CONSIDÉRANT QUE le *Plan de travail, Alliance 2017-2023*, pour la région de la Gaspésie a été approuvé par le ministère ;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des MRC de la Gaspésie invite la MRC de La Haute-Gaspésie de déléguer un représentant au comité de la gestion de l'Alliance ;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de ce comité est :

de prendre les décisions concernant les investissements en regard de l'admissibilité des projets, en respectant la répartition de l'enveloppe régionale et les normes et objectifs du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) ;

d'approuver les bilans de mi-parcours et annuels et le rapport final à l'attention du comité de sélection du FARR ;
d'identifier et faciliter le croisement et le travail en collaboration avec d'autres politiques et mesures à portée régionale ayant un lien avec la lutte à la pauvreté et l'inclusion sociale ;
d'assurer l'évaluation de l'Alliance dans la région et son impact sur la pauvreté et l'exclusion sociale ;
le cas échéant, de faire des recommandations aux instances pertinentes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE délègue le coordonnateur en développement social ou son substitut au comité de la gestion de l'Alliance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10693-05-2019

Aide financière accordée à Avalanche Québec

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit modifier la résolution numéro 9167-11-2015 titrée *Aide financière accordée à Avalanche Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a accordé une aide financière, non remboursable, de 3 600,00 \$ à Avalanche Québec pour ses activités 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a accordé à Avalanche Québec, pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, des aides financières de 3 900,00 \$ par année pour ses activités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. entérine les aides financières accordées à Avalanche Québec de 3 900,00 \$ par année pour ses activités de 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019;
2. accorde une aide financière annuelle, non remboursable, à Avalanche Québec pour ses prochaines activités en fonction de la somme disponible, laquelle sera prélevée dans le département *Aménagement, urbanisme et développement*, et ce, conditionnellement à l'obtention d'autres aides financières;
3. demande à Avalanche Québec de lui transmettre le rapport annuel de ses activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10694-05-2019

Fonds de développement des territoires, projets, aides financières

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières déposées au CLD de La Haute-Gaspésie, présentées dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 5 avril 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde les montants aux organismes suivants :

Fonds de développement des territoires	
Fonds Soutien aux entreprises	
30 000,00 \$	Microbrasserie Le Malbord – Sainte-Anne-des-Monts (maximiser la capacité de production dans l'espace actuel)
30 000,00 \$	Carrefour Aventure - Mont-Saint-Pierre (rachat de l'entreprise par Hélène Coulombe et Charles-Alexandre Lépine de Mont-Saint-Pierre)
30 000,00 \$	Camping Chalets Mer et Montagnes – Rivière-Madeleine (relève du Camping Chalet Bel-Air)

10 000,00 \$	Les Pêcheries Lionel Amyot – Cap-Chat (achat d'une première entreprise de pêche)
15 000,00 \$	Les Services Pétroliers Sasseville – Sainte-Anne-des-Monts (relève par Francis Sasseville de l'entreprise Services Pétroliers)
30 000,00 \$	Bio Culture Lepage – Sainte-Anne-des-Monts (productivité de l'entreprise)
Fonds Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie	
4 000,00 \$	Concertation Jeunesse – Place aux jeunes Haute-Gaspésie (Place aux jeunes Haute-Gaspésie 2019/2020)
14 000,00 \$ (Maximum)	Ville de Cap-Chat – Marché public (création d'un marché public estival annuel et récurrent à Cap-Chat)
9 000,00 \$	Avalanche Québec – Sainte-Anne-des-Monts (Ski Haute-Gaspésie : Application mobile d'Avalanche Québec)
7 031,00 \$ (4 160,00 \$ volet concertation, promotion et commercialisation + 2 871,00 \$ au volet Gourmands Gaspésie après confirmation des autres MRC de la Gaspésie)	Gaspésie Gourmande (partenariat stratégique 2019)
Fonds Activités et animation du milieu	
1 000,00 \$	Carrefour Jeunesse Emploi – Table entrepreneuriale jeunesse (organisation d'une série de conférences et d'ateliers à l'hiver et au printemps 2019 par la Table d'entrepreneuriat jeunesse de la Haute-Gaspésie)
Surplus budget FDT	
2 520,00 \$	Coop Cap-Chat (épicerie) (honoraires professionnels)
Fonds local d'investissement	
---	---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10695-05-2019

Service d'accueil des nouveaux arrivants, demande de reconduction du soutien financier dans le cadre du programme *Réussir l'intégration* pour l'année 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en 2016 en vertu du programme *Réussir l'intégration* entre le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la MRC de La Haute-Gaspésie est valide jusqu'au 30 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère souhaite prolonger d'un an la convention d'aide financière actuelle ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme *Réussir l'intégration* pour l'année 2019-2020;
2. est en règle avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec ;
3. autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion tout document officiel concernant ledit projet ;
4. désigne le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, représentant de l'organisation pour l'application de la convention et la réalisation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10696-05-2019

Ouverture du poste *Agent de soutien et de communication en développement social*

CONSIDÉRANT l'article 5.1 de la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie relatif à la procédure d'embauche d'un employé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit ouvrir le poste d'un agent de soutien et de communication en développement social, ayant le statut temporaire, à 32 heures par semaine, débutant fin juin 2019 au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit modifier la résolution numéro 10444-10-2018 en remplaçant le titre d'emploi de *Agent de soutien et à la mobilisation* par *Agent de soutien et de communication en développement social* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. ouvre le poste *Agent de soutien et de communication en développement social*, ayant le statut temporaire, en raison de 32 heures par semaine, débutant fin juin 2019 au 30 juin 2020, avec possibilité de prolongation conditionnelle au financement des bailleurs de fonds ;
2. nomme les personnes suivantes au comité de sélection pour ce poste :

M. Magella Emond, maire de Mont-Saint-Pierre,
M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC,
un des membres du comité stratégique de la Démarche intégrée en développement social de La Haute-Gaspésie,
Mme Mélanie Lévesque, agente aux ressources humaines ;
3. nomme M. Allen Cormier, préfet de la MRC, comme substitut à M. Magella Emond ;
4. modifie la résolution numéro 10444-10-2018 en remplaçant le titre d'emploi de *Agent de soutien et à la mobilisation* par *Agent de soutien et de communication en développement social*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10697-05-2019

Entente avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation, activités économiques au plan national de sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie et de l'Innovation est responsable de la mission *Activités économiques* inscrite au *Plan national de sécurité civile* du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de collaboration avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations arrive à échéance le 31 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère désire reconduire cette entente avec la MRC jusqu'au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a pour objectif de réduire les impacts économiques d'une catastrophe ou d'un sinistre majeur sur les entreprises et les travailleurs autonomes ainsi que de favoriser la reprise de leurs activités économiques tout en assurant le maintien des emplois ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer l'entente de collaboration avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation, et ce, jusqu'au 31 mars 2023 ;
2. nomme Mme Maryse Létourneau, directrice générale du CLD de La Haute-Gaspésie, comme répondante afin d'établir la ligne de communication ;
3. nomme M. Allen Cormier, comme substitut à Mme Létourneau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE GÎM, DISTRIBUTION
VERSÉE EN FÉVRIER 2019

À titre d'information, dépôt du document relatif à la distribution versée en février 2019 par la Régie intermunicipale de l'énergie GÎM.

La MRC de La Haute-Gaspésie recevra 169 424,00 \$.

SÉCURITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10698-05-2019

Contrat de travail, Martin Fournier, pompier attiré à la prévention, secteur est

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail de M. Martin Fournier à titre de pompier attiré à la prévention dans le secteur est de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage M. Martin Fournier à titre de pompier attiré à la prévention dans le secteur est de la MRC, aux conditions suivantes :

Statut : temporaire

Classe : 2

Échelon : 7

Durée : 14 semaines, soit du 10 juin au 13 septembre 2019, à 35 heures par semaine

2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à signer le contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10699-05-2019

Protocole d'entente avec Télécommunications de l'Est pour le réseau NOMADE des organismes municipaux

VU les résolutions numéros 10495-11-2018 et 10587-02-2019 dans lesquelles la MRC de La Haute-Gaspésie s'est engagée à investir 4 792,06 \$, plus taxes (soit 5 509,67 \$), pour l'achat d'une base fixe et deux radios mobiles (Réf./TDE soumission n° 105718) et 20 000,00 \$ pour l'établissement d'un site au mont Logan;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente pour le réseau NOMADE des organismes municipaux entre Télécommunications de l'Est et la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE la solution est de migrer les communications radio sur le réseau mobile NOMADE ;

CONSIDÉRANT QU'il revient à la MRC de payer les frais de déploiement du réseau via une quote-part annuelle de 10 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'il revient aux municipalités locales de payer les coûts d'acquisition des radios et les frais de service ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer le protocole d'entente relatif au réseau NOMADE des organismes municipaux avec Télécommunications de l'Est, lequel protocole couvre 60 mois, débutant à la fin de la mise en place complète du réseau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

RÉSOLUTION NUMÉRO 10700-05-2019

Appui pour la réhabilitation rapide du chemin de fer de la Gaspésie

CONSIDÉRANT la situation globale du chemin de fer gaspésien, notamment les travaux majeurs qui y sont requis pour permettre le retour de la circulation ferroviaire dans la région;

CONSIDÉRANT les annonces gouvernementales confirmant la volonté de réhabiliter le rail sur toute sa longueur, de Matapédia à Gaspé, avec le budget minimal de 100 millions de dollars déjà annoncé;

CONSIDÉRANT la nécessité que ces investissements se concrétisent à très court terme, vu les besoins clairement exprimés par les entreprises et par le milieu, afin de consolider des centaines d'emplois et de favoriser le développement socioéconomique de la région;

CONSIDÉRANT les enjeux reliés à la sécurité routière quant à la circulation de convois hors normes nécessaires en raison de l'absence de service ferroviaire, ainsi que l'usure prématurée de la chaussée que provoque la circulation lourde qui devrait normalement circuler par la voie ferrée;

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec et son ministre des Transports ont récemment annoncé que la cible de réalisation des travaux de réhabilitation était reportée à 2026;

CONSIDÉRANT QUE les acteurs du milieu, notamment les élus et les entreprises, ont clairement manifesté leur insatisfaction quant à ce délai exagérément long;

CONSIDÉRANT QUE les délais prévus pour la réfection complète du rail nuisent aux investisseurs privés et privent la Gaspésie de projets économiques porteurs tout en affectant les coûts de transport des utilisateurs actuels, nuisant à la compétitivité des entreprises et aux centaines de travailleurs qui y œuvrent;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement estime être capable de réaliser le projet de 6 milliards de dollars du réseau express métropolitain (REM) à Montréal en moins de 4 ans et que le chantier de 4,5 milliards de dollars du pont Champlain a pu se faire en 4 ans, alors qu'il se donne 7 ans pour réaliser un projet de seulement 100 millions de dollars pour le chemin de fer de la Gaspésie, provoquant une iniquité inexplicable et inacceptable;

CONSIDÉRANT QUE des solutions existent pour raccourcir ces délais, notamment en utilisant un devis de performance plutôt qu'une multitude de processus administratifs interminables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. salue la confirmation des investissements requis pour la réfection du rail gaspésien sur toute sa longueur, de Matapédia à Gaspé;
2. appuie les acteurs politiques et socioéconomiques de la Gaspésie dans leurs demandes d'accélération de réalisation des travaux du chemin de fer, en raison de l'impact économique majeur de cette infrastructure sur la création et la pérennisation de plusieurs centaines d'emplois dans la région;
3. demande au ministre des Transports du Québec et à son ministère de mettre en œuvre des solutions visant à raccourcir grandement les délais de réalisation des travaux de réfection du chemin de fer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10701-05-2019

Appui la Municipalité de Mont-Saint-Pierre, plan triennal pour la réfection de la route 2

CONSIDÉRANT la résolution numéro 064-05-19 par laquelle la Municipalité de Mont-Saint-Pierre demande au ministre des Transports, M. François Bonnardel, d'inclure, dans son agenda des travaux sur le territoire québécois, un plan triennal pour la finalité de la route 2;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Saint-Pierre demande à la MRC de La Haute-Gaspésie de l'appuyer dans ses démarches ;

CONSIDÉRANT les motifs évoqués par la Municipalité, à savoir:

les travaux de la route 2 qui relie Mont-Saint-Pierre à la réserve faunique des Chic-Chocs et au parc national de la Gaspésie ont été annoncés le 24 septembre 2001 par le ministre Guy Chevrette,

le ministère des Transports du Québec, par le décret 950-2002 en date du 21 août 2002 et publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 4 septembre 2002, a reçu le mandat de la réalisation de la route 2,

la route 2, en plus de donner accès aux activités de la réserve faunique des Chic-Chocs et du parc national de la Gaspésie, est également la route la plus utilisée dans le secteur est de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la villégiature (randonnée pédestre, ski, motoneige, véhicule tout terrain, pêche sportive, etc.),

cette route est aussi une des routes d'accès à la ressource forestière,

il ne reste que neuf kilomètres à réaliser sur les 26,65 kilomètres prévus depuis 2002,

ce tronçon fait partie du développement du secteur est du parc national de la Gaspésie, tel qu'annoncé le 24 septembre 2001 par le ministre Guy Chevrette,

la route 2 est une artère économique importante pour le développement récréotouristique de l'est de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QU'il apparaît important à la MRC de La Haute-Gaspésie de prendre position à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la Municipalité de Mont-Saint-Pierre dans ses démarches auprès du ministre des Transports, M. François Bonnardel, pour inclure, dans son agenda des travaux sur le territoire québécois, un plan triennal pour la finalité de la route 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

RÉSOLUTION NUMÉRO 10702-05-2019

Appui la MRC de Maria-Chapdelaine, déclaration commune sur la forêt comme outil pour combattre les changements climatiques

CONSIDÉRANT la résolution numéro 40-03-19 de la MRC de Maria-Chapdelaine relative à une déclaration commune sur la forêt comme outil pour combattre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maria-Chapdelaine demande aux MRC du Québec de l'appuyer dans ses démarches ;

CONSIDÉRANT les motifs évoqués par la MRC de Maria-Chapdelaine ;

CONSIDÉRANT QU'il apparaît important à la MRC de La Haute-Gaspésie de prendre position dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la MRC de Maria-Chapdelaine dans ses démarches auprès des instances concernées pour demander que:

1. l'État québécois reconnaisse les forêts publiques et privées comme des atouts stratégiques dans la lutte contre le réchauffement climatique ;

2. soit mise en œuvre une stratégie pour accroître la séquestration de carbone par une intensification des travaux d'aménagement forestier, en tenant compte des dernières connaissances scientifiques ;
3. soit assuré un financement adéquat des initiatives durables du secteur grâce à plusieurs sources de financement, notamment le *Fonds vert*, outil majeur institué en 2006 par le gouvernement du Québec devant démontrer son efficacité, pour lequel des Québécoises et les Québécois y ont versé 932 millions de dollars seulement pour l'année 2017-2018 et que les régions doivent aussi en bénéficier ;
4. soient accentués les efforts et la réglementation pour accroître sensiblement l'utilisation du bois dans la réalisation de nos projets d'équipements et de bâtiments, ainsi que l'utilisation de la biomasse à des fins énergétiques et, qu'à cet effet, l'État québécois, les municipalités et les MRC doivent donner l'exemple ;
5. l'on intensifie la recherche scientifique pour comprendre les effets des changements climatiques sur les forêts du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES, VOL DE BOIS DÉCLARÉ

Dépôt d'échange de courriels entre M. Charles-Philippe Mimeault Laflamme, l'ingénieur forestier de la MRC de La Haute-Gaspésie, et M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, ayant pour objet *Vol de bois*, datés du 18 avril 2019.

Vol de bois dans les territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie, secteur de Cap-Seize. Un suivi est demandé par la direction.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10703-05-2019

Lots intramunicipaux, planification annuelle 2019-2020 pour les étapes de mise en œuvre du *Programme d'aménagement durable des forêts 2018-2021*

CONSIDÉRANT la planification annuelle 2019-2020 de la MRC de La Haute-Gaspésie pour les étapes de mise en œuvre du *Programme d'aménagement durable des forêts 2018-2021* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve la planification annuelle 2019-2020 de la MRC de La Haute-Gaspésie pour les étapes de mise en œuvre du *Programme d'aménagement durable des forêts 2018-2021*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOPFIM, AVIS DE PROJET, PROGRAMME 2019 DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE

À titre d'information, dépôt de la lettre de la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies, ayant pour objet *Avis de projet, Programme 2019 de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette*, datée du 3 mai 2019, signée par Mme Catherine Henry, biologiste, M. Env, responsable du Service de l'environnement.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10704-05-2019

Lots intramunicipaux, soumissions pour les travaux non commerciaux rejetées, nouvel appel d'offres

Vu l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10590-02-2019 relative à la méthode d'adjudication de contrats des travaux non commerciaux sur les lots intramunicipaux de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. rejette toutes les soumissions déposées pour le contrat des travaux non commerciaux sur les lots intramunicipaux pour 2019-2020 et 2020-2021;
2. retourne en appel d'offres, sur invitation, tel que spécifié dans la résolution numéro 10590-02-2019 relative à la méthode d'adjudication de contrats des travaux non commerciaux sur les lots intramunicipaux de la MRC;
3. nomme les personnes suivantes au nouveau comité de sélection relatif à l'adjudication du contrat des travaux non commerciaux sur les lots intramunicipaux:

M. Allen Cormier, préfet
M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Charles-Philippe Mimeault Laflamme, ingénieur forestier
Mme Nancy Côté, adjointe administrative
4. exige des soumissionnaires invités de lui fournir un taux unique relatif à l'escompte proposé par rapport à la grille de référence du Bureau de mise en marché des bois en forêt publique, laquelle donnée devra être sous enveloppe scellée et distincte au dossier de présentation du soumissionnaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier *Logement social*.

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier *Infrastructures et bâtiments scolaires*.

CULTURE ET PATRIMOINE

RÉSOLUTION NUMÉRO 10705-05-2019

Fonds de développement culturel, projet *Atelier musique pour les jeunes de l'est*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Animation jeunesse Haute-Gaspésie pour le projet *Atelier musique pour les jeunes de l'est*, présentée dans le cadre du fonds de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet s'élève à 1 200,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond au cadre de référence de l'*Avenant de l'Entente Programme « Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel »*, signé entre la ministre de la Culture et des Communications et la MRC de La Haute-Gaspésie, et à des orientations de la *Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 900,00 \$ à Animation jeunesse Haute-Gaspésie pour le projet *Atelier musique pour les jeunes de l'est*, lequel montant sera prélevé dans le fonds de développement culturel 2019;
2. autorise la directrice générale du CLD de La Haute-Gaspésie à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10706-05-2019

Fonds de développement culturel, projet *Atelier vidéo pour les jeunes de l'est*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Animation jeunesse Haute-Gaspésie pour le projet *Atelier vidéo pour les jeunes de l'est*, présentée dans le cadre du fonds de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet s'élève à 2 200,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond au cadre de référence de l'*Avenant de l'Entente Programme « Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel »*, signé entre la ministre de la Culture et des Communications et la MRC de La Haute-Gaspésie, et à des orientations de la *Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 1 900,00 \$ à Animation jeunesse Haute-Gaspésie pour le projet *Atelier vidéo pour les jeunes de l'est*, lequel montant sera prélevé dans le fonds de développement culturel 2019;
2. autorise la directrice générale du CLD de La Haute-Gaspésie à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 10707-05-2019

Adhésion au conseil régional de l'environnement GÎM 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil régional de l'environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine entame sa campagne de membership pour l'année financière 2019-2020, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux d'adhérer à cette organisation comme institution pour les raisons suivantes :

pour mieux connaître et améliorer nos pratiques en matière de développement durable,

pour faire rayonner nos opportunités auprès des intervenants environnementaux et du grand public grâce à leurs outils de communication,

déposer un projet au Fonds régional en environnement (FRE) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE devienne membre du conseil régional de l'environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour l'année financière 2019-2020, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, au coût de 100,00 \$, laquelle somme sera prélevée dans le département *Administration générale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10708-05-2019

Fonds vert, appel de projets

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 du règlement numéro 2016-334 *Création d'un fonds vert* relatif aux fonds générés par les écocentres de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 a du *Guide de gestion* pour le fonds vert relatif aux crédits disponibles;

CONSIDÉRANT QU'en 2019, une somme de 6 500,00 \$ est disponible pour les projets présentés dans le cadre de ce fonds;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE:

1. alloue 6 500,00 \$ aux projets présentés dans le cadre du fonds vert pour 2019 ;
2. fixe à 2 000,00 \$ le montant maximal par projet ;
3. lance un appel de projets dans le cadre du fonds vert. Les promoteurs auront jusqu'au 31 mai 2019, à 16 h, pour transmettre leur projet à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10709-05-2019

Tarifification aux écocentres pour les utilisateurs-payeurs, résolution modifiée

CONSIDÉRANT QUE les industries, commerces et institutions (ICI), utilisateurs des écocentres de la MRC de La Haute-Gaspésie, ne paient pas leur juste part pour se départir de leurs matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE cela représente des dépenses supplémentaires importantes pour la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen résidentiel n'a pas à payer pour le citoyen corporatif ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit modifier la résolution numéro 9959-07-2017 titrée *Tarifification aux écocentres pour les utilisateurs-payeurs, résolution modifiée* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie le dernier paragraphe de la résolution numéro 9959-07-2017 titrée *Tarifification aux écocentres pour les utilisateurs-payeurs, résolution modifiée* de la manière suivante :

...modifie le point 3 de la résolution numéro 8253-12-2013 titrée *Tarifification aux écocentres pour les utilisateurs-payeurs, résolution remplacée* de la manière suivante :

3. De charger les coûts réels par utilisation (au voyage) aux utilisateurs ICI des écocentres dès le 1^{er} juin 2019 ;

Au lieu de :

3. De charger des frais de 100 \$ par utilisation (au voyage) aux utilisateurs ICI des écocentres dès le 1^{er} janvier 2018 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10710-05-2019

Alain Lacourse, préposé aux écocentres, engagement

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour le poste de préposé aux écocentres ;

CONSIDÉRANT la candidature de M. Alain Lacourse;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail de M. Lacourse, préposé aux écocentres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage M. Alain Lacourse, au poste de préposé aux écocentres, aux conditions suivantes:

Statut: saisonnier

Classe : A

Échelon : 1

Durée : 14 semaines par année, soit du 11 juin au 14 septembre 2019, à 40 heures par semaine

2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à signer ce contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10711-05-2019

Formation sur la gestion, la manipulation et l'entreposage des RDD

CONSIDÉRANT la soumission de service pour la formation sur la gestion, la manipulation et l'entreposage des RDD de Laurentide re/sources ;

CONSIDÉRANT QUE les employés des écocentres de la MRC de La Haute-Gaspésie doivent suivre cette formation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne la soumission de service pour la formation sur la gestion, la manipulation et l'entreposage des RDD de Laurentide re/sources, au coût de 1 850,00 \$, plus taxes, prévue le 17 juin 2019, à Sainte-Anne-des-Monts, laquelle somme sera prélevée dans le département *Hygiène du milieu (matières résiduelles)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10712-05-2019

Heures d'ouverture des écocentres, projet pilote

VU le point 2 de la résolution numéro 9162-11-2015 relatif aux heures d'ouverture des écocentres pendant la période estivale ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite prolonger les heures d'ouverture de l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts pendant la période estivale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE propose un projet pilote, au cours de l'été 2019, en augmentant de quatre heures l'ouverture de l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts, soit le dimanche de 8 h à 12 h, et ce, seulement pour les citoyens résidentiels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

DÉPÔT DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 1^{ER} TRIMESTRE 2019

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *Résultats comparatifs au 1^{er} trimestre 2019* au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20 h 35 à 20 h 45.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. GHISLAIN DESCHÊNES, il est résolu de lever la séance à 20 h 45.

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Allen Cormier, préfet

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

